

Artisans du bâtiment, Devenez acteurs de la CONSTRUCTION DURABLE

QU'ENTEND-ON PAR ECO-CONSTRUCTION OU CONSTRUCTION DURABLE :

L'éco-construction consiste à créer ou restaurer un habitat en limitant ses impacts sur l'environnement : aussi bien durant sa construction qu'à l'occasion de son utilisation et jusqu'à sa déconstruction.

Une éco construction cherche à s'intégrer le plus respectueusement possible dans un milieu en utilisant au mieux des ressources peu transformées, locales et en favorisant les liens sociaux.

Parmi les domaines à prendre en compte dans une éco-construction, on peut citer par exemple les économies d'énergie, la production d'énergie renouvelable, la gestion des déchets, la qualité de l'air intérieur, les économies d'eau et la gestion des rejets (récupérateur d'eau de pluie, toilettes sèches...), l'accessibilité.

QUELS SONT LES ENJEUX ?

Contexte réglementaire : Loi Grenelle 1 du 3 août 2009 et la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

Lutte contre le changement climatique :

La lutte contre le changement climatique est placée au premier rang des priorités et la France confirme son engagement de diviser par quatre les gaz à effet de serre (GES) entre 1990 et 2050 et de réduire d'au moins 20% ses émissions de GES d'ici 2020.

La France s'engage à porter la part des énergies renouvelables à au moins 23% de la consommation finale d'ici à 2020

Le secteur du bâtiment particulièrement concerné :

Les mesures nationales de lutte contre le changement climatique porteront en priorité sur la baisse de la consommation énergétique du bâtiment. En effet, le secteur du bâtiment consomme 40% de l'énergie finale et contribue pour près du quart aux émissions nationales de GES.

La Loi Grenelle 1 prévoit un plan national de rénovation énergétique et thermique des bâtiments existants et de réduction des consommations énergétique des constructions neuves.

- **les constructions neuves** devront être basse consommation ($< 50\text{kWh}/\text{m}^2/\text{an}$) à partir de 2012 et elles devront être à énergie positive (production d'énergie $>$ consommation) à compter de 2020.

- **bâtiments existants** : baisse de 38% de leur consommation d'énergie d'ici à 2020.
Rénovation complète de 400 000 logements / an à partir de 2013.



- La loi Grenelle 2 : pour en savoir plus : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Grenelle_Envvt-2_DEF_web.pdf

Ne manquez pas l'opportunité des constructions durables et de la rénovation énergétique !

Au-delà des exigences réglementaires, les candidats à la construction sont de plus en plus demandeurs de propositions intégrant l'impact environnemental et la santé !

COMMENT DEVENIR ACTEUR DE L'ECOCONSTRUCTION ?

I/ Se Former

Au delà des dispositifs de formation initiale qui intègrent de plus en plus les constructions durables, il existe différents modules de formation continue dispensée par les organisations professionnelles ou divers organismes.

Ne pouvant être exhaustif, nous avons choisi de vous présenter certaines formations reconnues dans le domaine des économies d'énergies et des énergies renouvelables.

I.1 Formation aux Economies d'énergie dans le bâtiment (FEEBat)

Pour devenir les « **rénovateurs énergétiques** » de demain : un dispositif de formation a été mis en place pour les entreprises et artisans du bâtiment.

Ces formations font l'objet d'un financement spécifique et incitatif pour les entreprises du bâtiment.

Elles comportent trois modules pour vous permettre d'acquérir les connaissances énergétiques transversales et les outils d'évaluation nécessaires à la proposition d'une offre globale de rénovation énergétique.



- ➔ **Module 1 : identifier** les éléments clés d'une **offre globale** d'amélioration énergétique des bâtiments
- ➔ **Module 2 : maîtriser les outils** et calculs pour mettre en œuvre efficacement un ensemble de technologies complémentaires
- ➔ **Module 3 : connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies** nouvelles d'économies d'énergie

Pour le 3^{ème} module, il existe 9 groupes de technologies :

- Isolation des parois verticales opaques et des planchers bas
- Isolation des toitures et des planchers hauts
- Ouvrants, fermetures et protections solaires
- Ventilation
- Chauffage à eau chaude (solaire, bois, pompe à chaleur, chaudières)
- Chauffage à air (chauffage électrique par effet joule, PAC air/air, générateurs à air chaud)
- Eau Chaude Sanitaire (ECS) (solaire, thermodynamique, accumulation, direct)
- Eclairage et autres équipements électriques (résidentiel et tertiaire)
- Rafraîchissement et climatisation

Pour en savoir plus : <http://www.feebat.org/>

I.2 Formations pour les installations d'Énergies renouvelables

- L'**association Qualit'EnR** a produit ou actualisé des référentiels de formation pour le chauffe eau solaires, les systèmes solaires combinés, les chaudières bois manuelles et automatiques, les générateurs photovoltaïques et les pompes à chaleur.

Les formations sont dispensées par des centres de formation conventionnés par Qualit'EnR, et les industriels engagés au préalable sur une charte qualité gérée par Qualit'EnR. Grâce aux référentiels « génériques », la formation dispensée est identique quelque soit le

centre de formation choisi (centre de formation classique ou industriel signataire d'une charte EFIQUA).

Les sept référentiels produits par Qualit'EnR: *Chauffe-eau solaire individuel (CESI), Système solaire combiné (SSC), Appareil bois indépendant (module air), Appareil bois raccordé au réseau hydraulique (module eau), Photovoltaïque raccordé au réseau (partie électrique), Installation photovoltaïque raccordé au réseau (partie intégration au bâtiment), Pompes à chaleur (aérothermiques et géothermiques).*

Ces formations s'adressent à des professionnels qui ont déjà des compétences dans le bâtiment (compétence pour l'installation des équipements sanitaires ou du chauffage pour qualiSol et qualiBois, compétence en électricité pour qualiPV ou en couverture pour qualiPV avec intégration au bâti).

Pour en savoir plus : <http://www.qualit-enr.org/> ou Qualit'EnR - 37, rue La Fayette 75009 Paris - Tel : 01 48 78 70 90 - Fax 01 42 46 13 45

II/ Faire reconnaître et valoriser ses compétences

II.1/ Entreprises qualifiées QUALIBAT



Les qualifications ou certifications QUALIBAT permettent d'identifier des entreprises qui ont été sélectionnées à leur demande sur leurs aptitudes à réaliser des travaux dans une activité donnée et régulièrement contrôlée sur le plan administratif, juridique et financier.

QUALIBAT prend en compte le développement durable au travers d'une mention et de deux certifications dans le domaine énergétique :

➤ La mention "Efficacité énergétique"

Cette mention est délivrée en complément de toutes les qualifications se rapportant à l'enveloppe et aux équipements techniques, concourant directement ou indirectement aux travaux de rénovation énergétique. Elle est attribuée à toute entreprise qui peut justifier avoir formé au minimum 10% de son personnel (hors personnel administratif).

Cette mention est également appliquée, sur le même principe, à la qualification qualifelec.

➤ La mention "Patrimoine Bâti"

L'objectif de la formation est de donner au chef d'entreprise ou à ses collaborateurs, des connaissances complémentaires leur permettant à la fois de conseiller leurs clients (qualité architecturale du bâti, éléments à sauvegarder, organisation des travaux, relation avec les acteurs privilégiés du patrimoine...) et d'assurer un chantier de qualité.

➤ Certification « Rénovation Energétique »

QUALIBAT a créé une spécialité « rénovation énergétique » au sein de l'activité « offre globale ». Cette certification reconnaîtra l'aptitude de l'entreprise à concevoir et à réaliser des travaux de rénovation énergétique dans le cadre d'une offre globale pour lesquels elle s'engagera sur un niveau de performance conventionnelle.

➤ Certification « Energies Renouvelables »

QUALIBAT décerne également des certifications de métiers spécifiques aux énergies renouvelables permettant d'identifier de façon crédible les entreprises compétentes qui se spécialisent dans le domaine du solaire, de la géothermie ou du bois énergie.

Pour en savoir plus : www.qualibat.com

II.2) La qualité dans le domaine des énergies renouvelables

Fondée début 2006 par cinq entités professionnelles, **Qualit'EnR** est l'association pour la qualité d'installation des systèmes à énergie renouvelable.



Elle intervient pour la promotion de la qualité des prestations des installateurs et gère les dispositifs de qualité : «Qualisol», «Qualibois», «QualiPV» et «QualiPac».

QUALISOL : pour les installations de systèmes solaires thermiques



QUALIPV : pour les installations de systèmes solaires photovoltaïques



QUALIBOIS : pour les installations de chaudières bois énergie



QUALIPAC : pour les installations de pompes à chaleur



Pour en savoir plus : <http://www.qualit-enr.org/>



QUALIFELEC
La fiabilité en première ligne

Qualifelec a été fondé en 1955 à l'initiative des plus hautes instances de la profession pour créer un système officiel d'agrément afin de réduire les risques encourus par les installateurs et les utilisateurs.

Cet organisme a pour mission principale de valider les compétences techniques d'une entreprise dans une spécialité donnée. Il gère l'appellation QUALIFELEC qui permet de visualiser les compétences en électricité des artisans choisissant d'avoir une qualification.

II.3/ Les chambres de métiers et les organisations professionnelles développent des dispositifs d'accompagnement et de valorisation des entreprises de l'éco-construction

Annuaire des acteurs de l'éco construction



Dans le cadre du Pôle Eco-construction, les **Chambres de métiers et de l'artisanat du Limousin** ont réalisé un annuaire de compétences (basé sur un dossier d'inscription avec des attestations de formation ou qualification et/ou des références chantiers) pour valoriser les entreprises engagées dans l'éco-construction en Limousin :

Pour consulter l'annuaire : <http://www.ecoconstruction-limousin.com/?-Annuaire->

☛ **Pour en savoir plus**, contactez la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Limousin au 05 55 79 45 02 ou via mail : e.cesbron@crma-limousin.fr

Bâtir avec l'environnement



Avec l'opération « Bâtir avec l'environnement », la FFB a mis en place des groupes d'entreprises qui ont une ambition commune de s'engager dans la construction durable.

Ces entreprises ont signé une charte d'engagement pour mettre savoir-faire et compétences au service des clients et rendre les bâtiments plus performants sur les plans énergétique, environnemental et sanitaire. De plus, elles participent à des groupes de travail et bénéficient d'outils de communication spécifiques. Pour en savoir plus : <http://www.ffbatiment.fr/information-batiment/59-Batir-avec-l-environnement.htm>

☞ Pour participer à « bâtir avec l'environnement », contactez la FFB de votre département.

Les pros de la performance énergétique®



Pour accompagner « Bâtir avec l'environnement », initié en 2008, la FFB a souhaité renforcer le volet « Performance énergétique ».

Les « Pros de la performance énergétique® » sont des artisans ou entrepreneurs qui ont signé la charte « Bâtir avec l'environnement », possèdent une qualification de métier (Qualibat ou Qualifelec) et possède la mention « efficacité énergétique » ou la certification spécifique en offre globale « Rénovation Énergétique ».

Pour en savoir plus : <http://www.performance-energetique.lebatiment.fr/>

☞ Pour devenir « les pros de la performance énergétique® », contactez la FFB de votre département.

Eco artisan®



La CAPEB a développé une marque pour valoriser des entreprises compétentes dans le domaine de la rénovation énergétique : la marque ECO ARTISAN®

Les ECO Artisans :

- sont capable de réaliser une évaluation thermique globale,
- apportent un conseil global en rénovation thermique,
- réalisent vos travaux et en contrôlent la qualité.

Il s'agit d'une démarche volontaire, individuelle et ouverte à l'ensemble des entreprises.

Pour en savoir plus : <http://www.eco-artisan.net/>

☞ Pour devenir « Eco Artisan® », contactez la CAPEB de votre département. A noter que les formations FEEBat sont une étape utile pour obtenir la marque.

III/ Un centre de ressource pour mutualiser les informations et mettre en réseau les acteurs



Pôle Eco construction : Centre de ressources sur la qualité environnementale du cadre bâti en Limousin

Le Pôle Eco-construction propose de **mettre en réseau** l'ensemble des acteurs de l'éco-construction du Limousin et d'engager des actions en partenariat pour **développer la qualité environnementale du cadre bâti**.

Pour en savoir plus : www.ecoconstruction-limousin.com